

Règlements

Patinoires extérieures et anneau de glace

Afin d'assurer à la population la pratique d'une activité de qualité dans un encadrement sécuritaire, les règles suivantes seront appliquées sur les patinoires extérieures.

- Un maximum de 20 personnes à la fois est permis sur la patinoire
- Veuillez garder un minimum de deux mètres de distance avec les autres personnes
- Les sports d'équipe sont interdits (la pratique bâton-rondelle individuelle est permise, mais aucun match de hockey n'est autorisé)
- L'utilisation de but de hockey, sous toutes ses formes, est interdite
- Le port du casque est recommandé
- La supervision des parents est recommandée pour les enfants de 11 ans et moins

Afin d'assurer à la population la pratique d'une activité de qualité dans un encadrement sécuritaire, les règles suivantes seront appliquées sur l'anneau de glace.

- Un maximum de 50 personnes à la fois est permis sur l'anneau de glace
- Veuillez garder un minimum de deux mètres de distance avec les autres personnes
- Les sports d'équipe sont interdits (la pratique bâton-rondelle individuelle est permise, mais aucun match de hockey n'est autorisé)
- L'utilisation de but d'hockey, sous toutes ses formes, est interdite
- Le port du casque est recommandé
- La supervision des parents est recommandée pour les enfants de 11 ans et moins

Toute personne adoptant un comportement inacceptable ou dangereux risque de se voir expulser de la glace.

Merci pour votre collaboration,

450 467-2835, poste 2925 | loisirs@beloeil.ca

Direction des loisirs, culture et vie communautaire